

Naples, le 7 juillet 1859.

Très honorés Messieurs,

Depuis la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 6 Décembre dernier au sujet des droits différentiels qui pèsent sur divers produits Suisses à leur entrée dans le Royaume des Deux Siciles, je n'ai pas cessé de faire tous mes efforts pour obtenir l'abaissement de ces droits & pour porter remède à la position désavantageuse & injuste dans laquelle le Commerce de la Confédération, s'est trouvé jusqu'ici sur les marchés de ce pays. Mais j'ai eu le regret de voir mes négociations éprouver beaucoup de retard, par suite de la longue maladie du feu Roi pendant laquelle l'expédition des affaires du Gouvernement est généralement restée en suspens, & c'est aujourd'hui seulement que j'ai la satisfaction de vous transmettre la copie ci-jointe de la dépêche qui vient de m'être adressée par Son Excellence le Chevalier

Au Département du Commerce et des Péages
de la Confédération Suisse

Berne.



Grand Croix Louis Carafa, Chargé du Portefeuille
 du Ministère des Affaires Étrangères & qui me
 donne enfin l'espoir d'arriver prochainement à une
 solution avantageuse.

Vous verrez en effet, très honorés Messieurs, par la lecture
 de cette dépêche, que le Gouvernement de S. M. le
 Roi des Deux Siciles est prêt à signer en faveur de la
 Confédération Suisse une Déclaration (Dichiarazione)
 à l'effet d'accorder des réductions de droits pour certains ar-
 ticles Suisses à leur importation dans les états royaux, comme
 cela s'est pratiqué en faveur de la France. En revanche,
 le Gouvernement Napolitain réclame du Gouvernement
 de la Confédération, un abaissement des droits qui pèsent
 sur les produits du royaume, analogue à celui qui a été
 accordé à la France & aux États Sardes. Il s'agirait
 principalement, des vins, des huiles, des poissons salés, des fruits
 secs & des soies.

Dans l'attente de votre réponse à l'ouverture ci-dessus,
 je vous renouvelle, très honorés Messieurs, l'assurance
 de mon entier & respectueux dévouement.

Pour l'Agent Général
 de la Confédération Suisse
 le Vice-Agent
 H. Bourquin

Sard. Herbony

Gugliardas Piffa' da	3.50	8.
Olibun Out, upharret.	3.50	quif
Piedfainstu	3.50	quif
Gubelgum Vundallura	3.50	4
gumirifertud Klief, Miroft	1.50	3.50
Winnur ulwof Dur	1.50	quif
Shupfuriam	-.30	4
Fiuro.	-.80	60% Werkst.

[Faint, mostly illegible handwritten text in French or Italian, possibly a receipt or account book entry.]